



## Demande de réservation de la salle des fêtes par les ASSOCIATION de Guerville :

- Senneville AVEC scène     Senneville SANS scène  
 Chalet de la Persévérance     Guerville     La Plagne     Senneville Ecole

**Pour votre information :**

*Toute réservation doit être établie au minimum deux mois avant la date de location souhaitée.*

*La réservation sera définitive après avoir déposé en Mairie un chèque de caution de la valeur locative de la salle.*

*En cas d'annulation, au moins 15 jours avant la manifestation, ce chèque ne sera pas encaissé.*

*Après validation de Madame le Maire, l'association recevra un contrat en 2 exemplaires (dont un est à retourner en mairie signé) ainsi que le règlement général d'utilisation des salles communales qu'il devra approuver et signer. A ce contrat dûment rempli et signé, il devra être obligatoirement joint un chèque de dépôt de garantie de 100 € correspondant au ménage, un chèque de caution de la valeur locative de la salle ainsi que l'attestation d'assurance pour cette location.*

**Nom de l'association :** .....

**Représentée par Monsieur ou Madame :** .....

**Adresse :** .....

.....

**☎ :** .....

**@:** .....

**Evènement :** .....

**Pour**     le week-end du : ..... au .....

le (jour en semaine) : .....

Date :

Signature

Cadre réservé à l'administration  
A finaliser avant le :

Cadre réservé à l'administration :

- Validé le .....
- Contrat envoyé le .....
- Retour contrat le .....
- Chèques déposés le .....